

ACTION URGENTE

CHINE. DES PRATIQUANTES DU FA LUN GONG RISQUENT LA TORTURE

Six pratiquantes du Fa Lun Gong sont incarcérées au centre de détention de Jiamusi, en Chine, après avoir été arrêtées arbitrairement le 10 septembre dernier. Elles risquent d'être victimes de torture et d'autres mauvais traitements.

Le 10 septembre 2012, peu après 19 heures, des policiers en civil ont interpellé **Zhang Shuying** et **Zhang Shuhua** alors qu'elles quittaient le domicile de cette dernière dans le quartier de Xiangyang à Jiamusi, dans la province du Heilongjiang (Chine). Plus tard dans la soirée, une vingtaine de policiers et membres des forces de sécurité sont entrés par effraction chez Zhang Shuhua, où des pratiquants du Fa Lun Gong s'étaient réunis pour étudier des textes religieux. **Zhao Juan, Cui Xiuyun, Sun Ying, Liu Lijie, Xiang Xiaobo, Wang Shumei** et le fils de Zhang Shuhua ont été placés en détention. Les policiers et membres des forces de sécurité ont fouillé le domicile et confisqué l'ordinateur, l'imprimante, des DVD et des documents relatifs au Fa Lun Gong appartenant à Zhang Shuhua. La police n'a montré aucun mandat d'arrêt.

Sur les neuf personnes appréhendées, trois ont été relâchées : le fils de Zhang Shuhua, libéré après avoir « garanti » par écrit qu'il ne pratiquait pas le Fa Lun Gong, Wang Shumei, qui est sortie de l'hôpital où elle avait été conduite parce qu'elle était malade, et Sun Ying, remise en liberté en raison de son âge, cette femme ayant plus de 70 ans. Le 11 septembre, les six autres détenues ont été transférées vers le centre de détention de Jiamusi après avoir été incarcérées dans différents postes de police de la ville. La plupart d'entre elles ont déjà passé de nombreuses années en prison ou dans des camps de « rééducation par le travail » en raison de leurs convictions. Zhang Shuying a déjà été incarcérée trois fois dans un de ces camps ; Liu Lijie a également été placée trois fois en détention par le passé.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en chinois ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à libérer les détenues (les nommer), car elles sont incarcérées uniquement pour avoir exercé leur droit à la liberté de croyance ;
- demandez-leur de veiller à ce que ces personnes ne subissent pas d'actes de torture ou d'autres mauvais traitements en détention.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 29 OCTOBRE 2012 À :

Gonganju juzhang

JIANG Zhifang

Baoweilu 100 hao, Jiamusishi

Heilongjiangsheng

154000, Chine

Tél : +86 454 8298114 (chinois seulement)

Formule d'appel : *Dear Bureau Chief, /*

Monsieur,

Zhengfawei shuji

LIU Chen

Chang'anlu, Xiduan 2666 hao

Jiamusishi, Heilongjiangsheng

154000, Chine

Tél : +86 454 8224598 (chinois seulement)

Formule d'appel : *Dear Party Secretary, /*

Monsieur,

Copies à :

Gouverneur

WANG Xiangui

202 Zhongshanlun 202

Harbin, Chine

Tél : +86 451 82622351, +86 451 82625015 (chinois seulement)

Courriel : webmaster@hlj.gov.cn

Formule d'appel : *Dear Governor, /*

Monsieur le Gouverneur,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Chine dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

CHINE. DES PRATIQUANTES DU FA LUN GONG RISQUENT LA TORTURE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le Fa Lun Gong est un mouvement spirituel que de nombreuses personnes en Chine ont rejoint dans les années 1990. À la suite d'un rassemblement pacifique organisé sur la place Tiananmen en juillet 1999, les autorités ont interdit ce mouvement et lancé une longue campagne d'intimidation et de persécution. Bon nombre d'individus ont été emprisonnés en raison de leurs convictions religieuses et pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression en distribuant des documents concernant le Fa Lun Gong. Ces personnes sont condamnées à de longues peines de réclusion, placées dans des hôpitaux psychiatriques ou des centres de rééducation par le travail (une forme de détention administrative appliquée sans inculpation, ni jugement, ni contrôle d'une autorité judiciaire), ou incarcérées dans des centres de détention spécialisés dont la mission est de les « transformer » en les obligeant à renoncer à leurs convictions religieuses, souvent au moyen d'actes de torture et d'autres mauvais traitements.

La torture et autres mauvais traitements sont fréquents en Chine, quel que soit le type de détention, bien que ce pays ait ratifié la Convention des Nations unies contre la torture en 1988. Amnesty International a rassemblé des informations sur un grand nombre de décès en détention, probablement des suites de tels sévices, ainsi que sur des personnes, y compris des pratiquants du Fa Lun Gong, qui sont désormais handicapées après avoir subi des mauvais traitements.

Noms : Zhang Shuhua, Zhang Shuying, Zhao Juan, Cui Xiuyun, Liu Lijie et Xiang Xiaobo

Genre : femmes

AU 266/12, ASA 17/034/2012, 17 septembre 2012

AMNESTY
INTERNATIONAL

